

Enjeux



CONSERVATION



AMÉNAGEMENT



RESSOURCES



MOBILISATION



ACCOMPAGNEMENT



CONNAISSANCE



ACTION PUBLIQUE

ORIENTATION

Une meilleure connaissance et une protection renforcée de la biodiversité.

OBJECTIF

Préserver et restaurer les écosystèmes, notamment les zones humides, pour un réseau d'espaces naturels résilient au changement climatique et contributeur d'une seule santé (animale, végétale, humaine).

PROBLÉMATIQUES

Du fait du remembrement et des nouvelles pratiques agricoles, et parfois de dépérissements (cas pour les ormes, les châtaigniers et maintenant les frênes et dans une moindre mesure les Chênes pédonculés), les haies et autres éléments arborés, autrefois courants dans les paysages agraires, ont fortement régressé au niveau régional (perte de 8 600 ha entre 2006 et 2014, *Agrreste/Teruti-Lucas*). Néanmoins, ces éléments jouent un rôle multifonctionnel essentiel pour la biodiversité mais aussi pour l'activité agricole car ils assurent de multiples co-bénéfices (habitat pour des espèces auxiliaires de cultures, stockage de carbone, effet brise-vent, fourniture en bois-énergie et/ou en petits fruits, protection contre l'érosion des sols, écrêtage des crues, filtration de l'eau, clôtures naturelles, rôle paysager, ...). Dans le contexte du changement climatique, l'enjeu est de préserver et de restaurer une trame arborée dans les espaces agricoles et urbains, contribuant à interconnecter les massifs forestiers à travers des corridors boisés composés de haies, arbres isolés, arbres têtards, ripisylves, alignements d'arbres, vergers et milieux agroforestiers ou encore lisières forestières.

DESCRIPTION

1. Renforcer la protection des haies et autres éléments arborés existants

Faire évoluer les documents de planification pour renforcer la protection des arbres et des haies :

- Recourir aux inventaires participatifs dans le cadre des PLU(i) afin d'identifier la trame arborée et d'inciter les citoyens à se mobiliser sur cet enjeu.
- Intégrer les haies aux diagnostics et aux règlements des PLU(i), y compris en zones densément urbanisées.
- Identifier les arbres champêtres remarquables (dans les haies ou isolés) dont notamment les arbres têtards et les arbres d'émonde.
- Mieux faire connaître et utiliser les outils réglementaires qui permettent de protéger ou de favoriser la préservation des haies et éléments arborés (EBC, art L113-29 et 30 du CU, art R151-43 et art L151-23, emplacements réservés (art L151-41 du CU), OAP) et leur gestion (dates et méthodes d'intervention, par exemple la norme BCAE 7 avec des périodes d'interdiction d'entretien).

2. Restaurer, gérer et valoriser la trame arborée

- Restaurer la trame arborée, notamment par la plantation de haies.
- Garantir l'application de la séquence ERC sur la trame arborée.
- Faire émerger une filière de valorisation durable des produits de la trame arborée afin de valoriser les travaux d'entretien et de gestion durable (Bois Énergie, broyat, fruits,...).
- Favoriser la mise en place d'outils de gestion des haies en renforçant la visibilité du label "haies" porté par l'AFAC-Agroforesterie et d'autres outils visant à favoriser la gestion et l'entretien des haies (PGDH, méthode haies du label bas carbone).

- Faire partager les bonnes pratiques d'entretien et d'exploitation des haies, en diffusant notamment des guides de bonnes pratiques afin d'encourager :
 - la régénération des haies et des ripisylves (renouvellement, meilleur équilibre des classes d'âge) et leur développement spontané (bandes enherbées progressivement colonisées et évoluant naturellement vers des haies) favorable dans un contexte de changement climatique, afin d'améliorer la résilience des milieux aquatiques (vis-à-vis des crues, de l'ombrage et de la diminution des températures, des habitats, de la limitation des apports sédimentaires latéraux, ...).
 - les infrastructures agroécologiques arborées sur les Zones Non Traitées Riverains (ZNT, chartes départementales).
 - les haies multistrates accompagnées de bandes enherbées et/ou fleuries et d'actions de renaturation de prairies pour des fonctions écologiques optimales.
 - les haies ou les trames arborées constituées de végétaux d'origine locale.

3. Accompagner les actions en faveur de la trame arborée

- Mettre en place un observatoire cartographique des haies bocagères en Nouvelle-Aquitaine afin de suivre les linéaires existants, consolider les données disponibles via le dispositif national de suivi des bocages (IGN, MTE, OFB) et suivre les plantations et les arrachages de haies.
- Définir des indicateurs simples et mesurables de suivi (indice de maillage, type, état, ...).
- Proposer un outil de mutualisation des informations disponibles (exemple de l'outil CHLOE développé par l'INRAe) sur la haie et l'arbre hors forêt : cartographie des linéaires, aides disponibles pour la plantation, indicateurs,...
- Poursuivre les aides à la plantation de haies champêtres.
- Conditionner les financements au maintien et à la restauration de la trame arborée (cf. fiche C26) : financer la mise en défens en faveur de la régénération spontanée, la réalisation et la mise en œuvre de plans de gestion sur les exploitations agricoles et par les collectivités.

4. Sensibiliser et former les élus, les professionnels et le grand public aux enjeux et à la gestion de la trame arborée

- Communiquer sur les multiples fonctions des haies dans le contexte du changement climatique.
- Valoriser les paysages bocagers et arborés dans le cadre des politiques d'attractivité économique et touristique des territoires ainsi que la place du patrimoine arboré dans l'identité culturelle des territoires.
- Coordonner et renforcer les actions de sensibilisation et de formation autour de la trame arborée (événements comme la semaine de l'arbre, sorties nature, animations scolaires, ...).

VU EN NOUVELLE-AQUITAINE

- Le Département de la Charente-Maritime a développé un géoportail sur lequel les données cartographiques de plantation de haies issues du dispositif départemental EVA sont intégrées. Ce dispositif prend en compte aussi bien les plantations publiques (gérées par le Département) que les plantations agricoles (gérées par la chambre d'agriculture 17).
- Le Direction Départementale des Territoires des Deux-Sèvres (DDT 79) a créé l'outil "Agro-portail" pour informer les exploitants agricoles sur l'ensemble des zonages, réglementaires ou non, s'appliquant à leur périmètre d'exploitation. Ce portail numérique constitue un support de connaissance et d'échanges avec les services de la DDT, pour aider les exploitants à appliquer la réglementation avant tout projet d'arrachage, de déplacement, de remplacement ou de plantation d'éléments arborés.

RÉSULTATS ATTENDUS, ÉCHÉANCES, INDICATEURS

- (Ind.) Augmentation de la densité moyenne de haies
- (Ind.) Augmentation du linéaire total de haies
- Mise en place d'un suivi régional des plantations et des arrachages de haies
- Alimentation par les EPCI et les collectivités de la cartographie des haies

ACTEURS CONCERNÉS

- **Pilote en charge du suivi global de l'action** : Départements
- **Porteurs de projets « types »** : OFB, AFAC-Agroforesteries, Prom'Haies, FRC, FRAB, Services de l'Etat, Départements, Collectivités locales, Acteurs de la protection de la nature, agricoles, viticoles, publics territoriaux (hors collectivités), de l'aménagement, de l'urbanisme et du foncier et des sports de nature
- **Partenaires techniques** : CRA, FRC, OFB, IGN, ARB, Départements, Collectivités locales, Acteurs de protection de la nature
- **Partenaires financiers potentiels** : Région, Départements, OFB

DISPOSITIFS TECHNIQUES ET FINANCIERS

- Europe : MAEC mesures Biodiversité – Ligneux
- Dispositifs nationaux : programme Plantons des haies, dispositif Agrifaune
- Région : AAP Infrastructures agro-écologiques en Nouvelle-Aquitaine
- Dispositifs d'accompagnement des Départements, par exemple Programme EVA 17 en Charente-Maritime
- Aides privées : Fondations (du Patrimoine, Léa Nature, Nature et Découvertes, Lemarchand, Terra Symbiosis,...)

LIEN AVEC LA SNB ET D'AUTRES STRATÉGIES RÉGIONALES

- **SNB 3** : Axe 1. Des écosystèmes protégés, restaurés et résilients (mesures 1,4, 2.1, 2,2)
- **Néo Terra** : Fiche 70. Réduire la fragmentation des milieux terrestres et aquatiques [...]
- **PSN PAC** : OS-D, OS-F
- **PSR NA PAC** : Veiller au maintien des infrastructures agro-écologiques, Favoriser le maintien de la faune et de la flore inféodée aux grands espaces prairiaux
- **SDAGE AG** : Orientation D. Réduire la vulnérabilité face aux risques d'inondation, de submersion marine et l'érosion des sols (action 49)
- **SDAGE LB** : Orientation 1 A. Préservation et restauration du bassin versant (dispositions 1A-1, 1A-2)
- **SRADDET** : Objectif 40. Préserver et restaurer les continuités écologiques [...] / Objectif 42. Préserver et restaurer la qualité des paysages et leur diversité
- **SRE** : Orientation 2. Contribuer à la prise en compte des enjeux de l'eau dans l'aménagement du territoire et à la gestion des risques naturels (AO 2)
- **SREEE** : Axe 2. [...] restauration des écosystèmes (action 7.2)

ÉVALUATION DE L'IMPACT POSITIF DE L'ACTION :

